POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

de 20.000 fm

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste , 24 fr. » c. Six mois , — . . . 10 » — 13 » Trois mois, - 7 50 25 5 - 7 50 9

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. - Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

12

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste. 6 - 45 - (pour Angers seulement) Omn.

Omnibus-Mixte. soir, Omnibus-Mixte. - 13 -Express.

Omnibus-Mixte.

Poste. Le train d'Angers, quis'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans toute autre partie du journal. 75

RÉSERVES SONT FAITES:

Du droit de refuser la publication des insertions reçu et mêma
payées, sauf restitutión dans ce dernier cas;

Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR. Au Burkau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

ÉLECTIONS

Au Conseil général et au Conseil d'arroncier, et que le cinement, et en lien force de s'apercevoir da danger qui le menace

Nous rappelons que les candidats sont :

POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL.

Canton de Saumur sud.

M. BUCAILLE, conseiller sortant, rééligible; M. BURY, membre du conseil municipal faisant fonctions de maire de Saumur, candidat démocratique.

Canton de Doué.

M. RAOUL DE LA SELLE, maire de Meigné, conseiller sortant, rééligible.

POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Canton de Saumur sud.

- M. BRÉCHIGNAC, propriétaire à Saumur.
- M. EDOUARD GIRARD, avocat, membre du conseil municipal de Saumur;
- M. LAMBERT-LESAGE, conseiller sortant, rééligible;

Saumur nord-ouest.

M. HENRI DELAVAU, conseiller sortant, rééligible.

Canton de Doué.

M. GUIONIS-JOUBERT, maire de Doué, conseiller sortant, rééligible.

Canton de Gennes.

M. GUSTAVE DE FOS, conseiller sortant, rééligible.

Chronique Politique.

7 - 22

Un incendie à Brême ; l'incendie de Péra , à Constantinople; quelques arrestations à Livourne d'Italiens suspects; une brève mention de la fête nationale du Statut, qui n'a été troublée, cette année, à Florence et dans les provinces, par aucun orage révolutionnaire; deux mots sur la dernière séance du Parlement italien et des Cortès espagnoles : voilà l'actif des nouvelles extérieures du jour.

On écrit de Genève, 7 juin.

Une affiche signée par les principaux ouvriers convoque, pour ce soir, en assemblée nationale populaire, tous les travailleurs suisses pour répoudre par une éclatante manifestation à la décision des patrons de l'industrie du bâtiment et des autres qui se sont joints à eux. On craint des évènements graves pour de-

La rupture est définitive entre la gauche constitutionnelle et la gauche radicale.

M. Picard n'a pas accepté les conditions qui lui étaient tracées par la lettre de M. Grévy.

Voici en quels termes l'Avenir national, sous la signature de son rédacteur en chef, constate et apprécie cetté rupture : sup liss au

« La séparation, depuis si longtemps prévue, désirée par ceux qui aiment les positions et les attitudes nettes, est enfin accomplie. Tout le monde sait maintenant qu'il y a deux gauches : l'une prête, sauf les nuauces, à faire ce qu'ont fait M. Daru et M.

Buffet; l'autre, absolue, immuable dans ses revendications.

DEPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.

soir.

Omnibus-Mixte.

Omnibus-Mixte.

Omnibus.

- » Ceux des membres de la gauche radicale qui, depuis un an surtout, fermant les yeux à l'évidence, et contrairement aux conseils de leurs amis sincères, se sont obstinés à croire qu'on pouvait combiner, amalgamer des caractères, des idées, des aspirations inconcitiables, penvent voir aujourd'hui combien ils se sont trompés.
- » Ils renoncent enfin, et très-nettement, à ces transactions, à ces compromis, à ces rapprochements où, des deux côtés, tous les membres de la gauche auraient fini par se
- » Heureusement, il n'est pas trop tard. Et si, comme nous n'en doutons pas, la gauche radicale se maintient ferme et marche droit sur le terrain où la lettre de M. Grévy la place. elle saura bientôt ce qu'elle a gagné, dans le parti démocratique, en influence, en considération, et combien, en se concentrant, elle s'est fortifiée. se ensuindent

Le même journal donne la liste des députés qui composent aujourd'hui la gauche radicale:

« MM. Emmanuel, Arago, Bancel, Crémieux, Desseaux, Dorian, Esquiros, Jules Favre, Jules Ferry, Gagneur, Gambetta, Garnier-Pagès, Girault, Glais Bizoin, Grevy, Larrieu, Magnin, Ordinaire, Pelletan, Jules Simon.

Ils sont donc dix neuf radicaux contre dixsept constitutionnels.

Les dix-neuf ne contiennent-ils le germe d'aucune séparation nouvelle? Le radicalisme de M. Gambetta est-il de la même nature que le radicalisme de M. Jules Favre?

Nous ne sommes pas au bout de ces évolutions, on peut en être certain.

L'histoire du groupe des Cinq est là pour attester que le petit nombre est une garantie peu sure contre d'inévitables dissidences. ----CHAHAC

1105 SINO HAUTE COUR DE JUSTICE.

L'arrêt de la chambre d'accusation renvoie devant la chambre de jugement, qui sera ultérieurement convoquée :

1º Quarante individus accusés de complot contre la sûreté de l'Etat et contre la vie de l'Empereur (articles 86, 87, 88 et 89 du Code pénal), savoir :

Asquillière, Asnoner (en fuite), Ballot, Basmaison, Bayol, Beaury, Benel, Béron, Bocquet, Bousquin, Chassaigne, Cournet, Derin, Dupont, Fayolle (en fuite), Ferré, Flourens (en fuite), Fontaine, Gareau (en fuite), Godinot, Gois, Gressier, Grenier, Gromier, Guérin, Jacquetard, Joly, Lerenard, Letouze, Megy. Moilin, Pasquelin, Pellerin, Peliau, Ramet, Razoua, Roussel (en fuite), Ruanlt, Ruisseau, Sappia, Schastène, Soret, Tibaldi (en fuite). Verdier, Villeneuve (Jean-Louis), Villeneuve (Henri), Vitet (en fuite);

2º Vingt-deux accusés d'attentat contre la sûreté de l'Etat (art. 87, 89 et 91 (C. P.), sa. voir :

Bailly, - Berger, - Bertrand, - Biré, -Bologne, - Carme, - Cellier, - Clayeis, -Debeaumont, - Dereure, - Flourens (déjà compris dans la précédente catégorie), -Gromier (même situation), - Jarrige, - Launay, - Lyon, - Mabile, - Meusnier, - Notrel , - Ochs , - Penigot , - Prost et Roudet ;

DEMINISTRATION.

LE TOURNOI DE BRETAGNE

Par FRANCIS TESSON.

(Suite et fin.)

VIII.

De nombreuses passes d'armes avaient eu lieu; plus d'un brave avait mordu la poussière ; plus d'un chevalier, désarçonné par la lance courtoise de son adversaire, avait dû renoncer à la lutte.

Le parti des assaillants surtout avait éprouvé des revers sensibles.

Les tenants, au contraire, semblaient sûrs du triomphe. Ils restaient une vingtaine encore, fermes dans leurs étriers et impalients de fournir leur course à tour

Leurs adversaires hésitaient quelque peu à se mesu-

Le tournoi, fort animé au début, se ressentait de cette hésitation: l'ardeur langissait, l'ennui s'appesantissait vaguement sur l'assistance. nder percent, mon tils, d'aveir mécouna trap long-

En ce moment un chevalier tenant la visière baissée fit son entrée dans le camp des assaillants.

Les hérauts chargés de décrire les figures du blason de chaque chevalier demeurerent silencieux à son arrivée, par la raison toute simple que le nouveau venu avait voilé d'un morceau de soie rouge les figures blasonnées de son écu.

Ils durent se contenter de jeter à la foule, que cette singularité réveillait de sa torpeur, ces trois mots bien laits pour surexciter les imaginations en quête de mys-

- Un chevalier inconnu.

S'il n'exposait ni titre ni blason pour témoigner de sa noblesse, il montrait, en revanche, une prestance si altière que nul ne douta un instant qu'il n'appartint à quelque illustre maison.

- S'il se cache, disait l'un, c'est qu'il a fait une ga-

- Ou un vœu à la Vierge, disait un autre.

-Qui sai 1? disait un troisième ; c'est peut-être le fils du roi de France qui veut se mesurer avec les chevaliers bretons, et qui craint de les éblouir en se faisant con-

Les suppositions allaient leur train.

La curiosité s'éveillait partout à la vue de cet inconnu, et dans la tribune ducale, Jehanne, l'héroine de

la fête, se penchait curieusement vers le comte de Blois, son époux, et lui disait avec cet irrésistible accent de la

- Si vous savez son nom, daignez me le confier, mes-

Mais le comte de Blois ne put, à son grand regret, hélas! exaucer le premier souhait de la douce fiancée.

Le chevalier inconnu, cependant, poussa son cheval au milieu de la carrière et haussa la main pour défier le parti adverse au combat.

Un des tenants s'élança aussitôt à sa rencontre.

Les trompettes des hérauts d'armes sonnérent et la lutte commença.

Des le premier coup de lance, le chevalier inconnu enleva la visière à son ennemi, qui roula à terre.

Des applaudissements éclatèrent sur tous les gradins et acclamérent ce coup de maître.

Un autre tenant s'élança pour soutenir l'honneur de son parti.

Après quelques passes savantes, il mordit la poussière à son tour et, l'épée de son adversaire sur la gorge, il dut s'avouer vaincu.

Les applaudissements redoublèrent.

Ce fut un tumulte indicible dans les deux camps. A l'un des bouts de la lice, on entourait le vainqueur, on le félicitait de son habileté, on surexcitait sa vaillance.

A l'extrémité opposée, les tenants, consternés d'abord de leur double défaite, s'encourageaient mainte. nant à redoubler d'ardeur et juraient de désarçonner ce présomptueux adversaire.

Et de nouveau la duchesse Jeanne laissait envoler

vers le comte de Blois le plus doux de ses sourires et lui - De grâce, messire, confiez-moi le nom de cel heu-

reux vainqueur.

Les trompettes sonnèrent une nouvelle course.

Comme si la double lutte qu'il avait soutenue, loin de l'épuiser, lui eût communiqué des forces nouvelles, le chevalier sans nom et sans blason jeta de plus belle un menaçant défi à ses adversaires.

Ils restaient quatorze en tout, quatorze hommes résolus, quatorze lances vaillantes, quatorze fermes épées, la fleur de la noblesse du duché.

Quand ils s'avançaient, l'arme haute, sur leurs destriers caparaçonnés, on eut dit quatorze géants bardés de fer, quatorze forteresses hautaines, animées tout-àcoup par une fée magique.

Oser leur résister semblait folie; espérer les vaincre paraissait être un de ces rêves monstrueux qu'enfante la

Et pourtant ces géants furent vaincus ; et pourtant ces inexpugnables tours jonchérent le sol.

3° Trois accusés de pillages de propriétés particulières, en bande et à force ouverte (art. 96, 97 et 98):

Blaizot, - Bodin - et Laygue;

4° Un accusé de tentative de pillage (art. 2 et 97) :

Flourens, dėjà deux fois nommė;

5° Un accusé de tentative de meurtre (art. 2 et 395 du Code pénal) :

Prost, déjà compris dans la deuxième caté-

6° Un accusé d'assassinat (art. 2, 296 et 304 du Code pénal :

Mégy, impliqué dans les quarante huit de la première catégorie;

7° Deux enfin, accusés de provocation à un attentat contre la vie de l'Empereur et de complicité du même crime (art. 89 du Code pénal):

Gromier (première et deuxième catégorie), - Félix Pyat.

En tout, et défalcation faite des doubles emplois, soixante-douze accusés, dont cinq en fuite.

Quant aux douze personnes qui avaient été mises en liberté provisoire par ordonnance de M. Lascoux, prise en vertu de son pouvoir discrétionnaire, l'arrêt de la Haute-Cour déclare qu'il n'y a lieu à suivre à leur égard sur les chefs d'accusation retenus à la charge des soixante douze autres, et ordonne leur mise en liberté définitive. On nous affirme qu'il n'y a aucune réserve du parquet pour les poursuivre à raison de délits justiciables de toute autre juridiction.

INCENDIE A CONSTANTINOPLE.

Une dépêche de Constantinople, en date du 6 juin, six heures du matin, annonce qu'un incendie terrible a éclaté hier dans l'aprèsmidi; il n'a pu être localisé que vers minuit. Il s'était étendu avec une rapidité effroyable, car le vent soufflait très-fort.

L'ambassade d'Angleterre, les consulats d'Amérique et de Portugal, le théâtre Naoum, le patriarcat arménien, plusieurs églises et mosquées, plusieurs milliers de maisons et de magasins, le plus riche quartier de Péra, ont été complètement détruits. On compte plusieurs morts et plusieurs blessés.

Le feu flambe encore en divers endroits. Les pertes sont incalculables; elles s'élèvent assurément à plusieurs millions de livres.

Les fils électriques reliant Péra au reste de l'Europe ont été cassés. Les communications ont été rétablies ce matin jusqu'au point le plus éloigné, grâce à l'excessive activité qu'a déployée l'administration télégraphique. Beaucoup de familles sont sans asiles; les rues sont le théâtre de scènes navrantes.

La ville de Constantinople est encore sous l'impression profonde que lui cause l'affreux sinistre qui a ravagé le quartier de Péra, et la plus grande consternation n'a pas cessé de régner. La Bourse et presque toutes les boutiques sont fermées, toutes les transactions, toutes les affaires demeurent suspendues.

L'ambassadeur de France a fait inviter tous les sujets français qui ont souffert de l'incendie à se rendre à l'ambassade pour y recevoir des secours pécuniaires.

Les détails sur cet immense désastre, où tant de fortunes se trouvent englouties, nous arrivent lentement. Cependant, des informations particulières reçues par des maisons de Paris qui ont des relations commerciales avec Péra, font craindre que l'étendue des pertes ne dépasse l'estimation indiquée déjà.

Le Sun, de Londres, a reçu, de son côté, quelques nouvelles au sujet de la destruction de l'hôtel de l'ambassade anglaise:

« Tout ce que renfermait l'ambassade est perdu; cependant, on est parvenu à sauver les archives et l'argenterie. Aucune des personnes attachées à l'ambassade n'a éprouvé d'accident, quoique tous les objets qui leur appartenaient soient perdus. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé à l'Empereur le rapport suivant :

« Sire

Lorsque Votre Majesté, par un décret en date du 19 décembre 1860, réorganisa le service des haras, Elle décida, entre autres dispositions, la création d'un conseil supérieur composé de dix membres choisis par le ministre parmi les sénateurs, les députés, les officiers généraux de l'armée et les personnes versées dans les matières hippiques. Ce conseil avait pour mission d'aider de ses avis l'administration dans toutes les questions importantes du service.

» Il me paraît désirable aujourd'hui de reconstituer ce conseil sur des bases plus larges, en portant à vingt cinq le nombre de ses membres; ses attributions resteraient d'ailleurs les mêmes.

» Si Votre Majesté partageait cet avis, je la prierais de vouloir bien revêtir de sa signature le projet de décret ci joint.

» Je suis, etc. »

Ce rapport est suivi, au Journal officiel, d'un décret conforme, et d'un arrêté ministériel nommant les membres du conseil supérieur des haras.

— L'Union se trompe en annoncant que la commission du budget a réduit de 170,000 à 100,000 fr. le traitement du maréchal Canrobert, comme commandant de l'armée de Paris

Les émoluments attachés aux trois grands commandements, dont le maintien reste décidé, étaient jusqu'ici fixés comme suit :

Paris, 130,000 fr.
Lyon, 100,000
Nancy, 72,000

La réduction opérée par la commission du budget est de 20,000 fr. sur chacun des deux premiers, et de 12,000 sur le troisième.

— M. Guyot-Montpayroux a déposé au Corps-Législatif deux propositions ainsi concues :

1ºr projet.

« Art. 1^{er}. Les fonctions de maire sont distinctes de la présidence du conseil municipal.

» Art. 2. — Au commencement de chaque année les conseils municipaux nomment leurs présidents.

» Art. 3. — Les séances des conseils munipaux sont publiques. »

2º projet.

« Art 1°. Le nombre des députés est porté à 420.

 Art. 2. Les circonscriptions électorales seront désormais fixées par le Corps-Législatif.

- Les pouvelles de la santé de M. Bancel sont des plus mauvaises, et les médecins désespèrent de le sauver.

faire une excursion en Egypte. Le bruit court même que le cousin de l'Empereur ne fera que traverser le canal de Suez, et que le véritable but de son voyage serait d'aller visiter la Cochinchine. Le départ du prince n'aurait été retardé que par la maladie de ses enfants, atteints tous les trois de la rougeole.

— Il paraît certain que le haut jury ne sera convoque qu'après les élections pour le renouvellement des conseils généraux, c'est-à-dire vers le 21 ou le 22 de ce mois, alors il se réunirait vers le 10 ou le 15 juillet. On ne sait rien encore du lieu de la réunion. Sera-ce Tours, Blois ou Versailles ?

— La franc-maçonnerie veut aussi entrer dans le mouvement démocratique égalitaire. Dans l'assemblée générale qui a eu lieu le 6, on a proposé l'abolition des grades supérieurs, et la suppression de la formule : à la gloire du grand architecte de l'univers; la suppression dans les banquets des santés ayant un caractère politique; enfin, le remplacement du f... Mellinet par le f... Carnot, candidat du Siécle.

— On sait que le projet de relier directement l'Angleterre au continent par une voie ferrée traversant le détroit de la Manche à l'aide d'une combinaison d'enrochements et de ponts tubulaires (système Stephenson), a été communiqué dernièrement à l'Académie des sciences, qui a chargé une commission de cinq membres de lui en faire un rapport.

En attendant ce rapport, ainsi que le résultat des études topographiques définitives qui auront lieu très-prochainement sous la direction d'ingénieurs anglais et français, il paraît que les plans et documents relatifs au projet dont il s'agit vont être adressés aux agents diplomatiques de la France et de l'étranger. Ces agents pourront donc fournir à leurs gouvernements respectifs les renseignements préalables propres à les édifier sur les moyens pratiques de cette entreprise internationale, qui n'intéresse pas uniquement la France et l'Angleterre, mais en réalité tous les états de l'Europe.

- On écrit de Paris, le 3 juin :

La chaleur et la sècheresse persistantes qu' règnent en ce moment commencent à inquiéter sérieusement les agriculteurs. Les nouvelles reçues de toutes les parties de la France, et on peut dire de tous les pays voisins, concordent sur ce point que si la pluie n'arrive pas au plus vite, nous sommes exposés à subir les conséquences fâcheuses d'une mauvaise récolte. C'est là la préoccupation la plus vive qui pèse en ce moment sur le monde des affaires. L'influence d'une mauvaise récolte agit en effet sur tant d'intérêts divers, que de la halle aux blés, l'inquiétude a gagné bien vite tout le monde commercial et financier, et que le gros public est bien forcé de s'apercevoir du danger qui le menace.

— On mande du Var qu'une partie de la plaine de ce département est infestée par des nuées de sauterelles noires qui dévorent toutes les récoltes, et dont on attribue l'invasion à la persistance de la sècherese. Déjà, l'année dernière, le même territoire avait eu beaucoup à souffrir du même fléau.

— On trouve dans les archives qu'en 1775 une sècheresse de 31 jours, du 23 avril au 24 mat, donna les plus vives alarmes pour les récoltes. Mais les pluies bienfaisantes du mois de juin les réparèrent si complètement que, depuis un grand nombre d'années, on n'avait récolté une si énorme quantité de blé. Cette abondance fut générale.

En 1785, il ne tomba pas de pluie pendant les mois d'avril, mai et juin. Il y eut disette de céréales; mais l'abondance du vin fut considérable

— L'Emprunt de Pérou, émis à la Societé générale, est de 298 millions en obligations consolidées, avec jouissance à partir du 1° juillet 1870. Il y a à verser d'ici le 20 avril 1871, 412,50 et net, en déduisant un coupon de 15 fr., 397 fr. 50. On a 30 fr. de rente. La Société générale ne s'est évidemment engagée qu'à bon escient et sur les plus solides garanties. Nous ne doutons pas qu'il n'y ait des réductions, puisque l'émission a lieu en même temps à Londres et à Amsterdam.— J.-F. Fort.

La lance du chevalier inconnu accomplit seule ce mi-

Oh! alors, je vous le dis, l'enthousiasme des assistants tint du délire; les femmes agitaient leurs voiles, leurs mouchoirs, leurs afours; les hommes se levaient, se penchaient, battaient des mains.

On jetait dans l'arène, aux pieds du victorieux, des fleurs, des rubans, des couronnes, des fermails, des épingles d'or, des bijoux précieux.

- Noël! Noël! hurlait le populaire.

Les chevaliers anglais clamaient :

- Hurrah! hurrah!

On entendait ceux de France, venus à la suite du comte de Blois, qui d'une voix retentissante criaient :

- Los au roi du tournoi ! los ! los !

Une partie de l'assemblée interpellait les hérauts l'armes :

— Sonnez la victoire ! sonnez la victoire ! répétait-on à l'envi.

Les hérauts interdits embouchaient déjà la trompette et s'apprétaient à sonner la clôture du tournoi.

- Pas encore ! fit soudain une voix retentissante.

Et un dernier tenant, agitant sa lance, franchit barrière et d'un bond précipita son cheval en face du cheval de l'inconnu.

Le bruit cessa comme par enchantement.

- Ecoutez! écoutez! disait-on.

Les hérauts, suivant la coutume, décrivirent à voix haute le blason du nouveau combattant :

 D'argent à l'aigle éployée de sable, armée et couronnée de gueules, et coupée d'une bande de gueules proclamèrent-ils.

Le chevalier inconnu tressaillit à ces mots.

Ce blason que venaient de décrire les hérauts d'armes était celui du seigneur Du Guesclin.

Le seigneur Du Guesclin cependant prit champ, se courba sur son destrier et, serrant fortement sa lance, inclinée horizontalement et appuyée contre sa cuisse droite, il se tint prêt à fondre sur le vainqueur de son parti.

Mais le chevalier inconnu ne fit point mine de rèpondre à cette provocation.

Il regardait son adversaire et semblait pétrifié.

On voyait ses deux yeux ardents flamboyer à travers les trous de son casque.

Soit peur, soit fatigue, il ne conservait plus pour cette dernière phase de la lutte la vigueur qu'il avait déployée jusqu'alors.

- Allons! allons, en garde! murmura le seigneur Du Guesclin, impatienté.

Mais, à la grande surprise de toute l'assistance, le chevalier inconnu, faisant un violent effort sur luimême, jeta son épée et sa lance devant le seigneur Du Guesclin et s'écria d'une voix étouffée :

- Je me déclare vaincu.

Un brouhaha immense accueillit ces paroles inattendues.

— Non! non! criait la foule, cela ne saurait se passer ainsi; on ne renonce pas au combat après seize victoires consécutives.

Le chevalier inconnu chancela et tomba de cheval ; les hérauts d'armes le reçurent dans leurs bras.

- C'est la fatigue qui a trahi ses forces i criait-on de 'toutes parts; qu'on le proclame vainqueur! Il a remporté le prix.

Le seigneur Du Guesclin fit un geste de désespoir.

 La victoire m'échappe, soupira t-il; je ne puis lutter contre un homme à terre et désarmé.

Les hérauts cependant s'empressèrent autour du chevalier inconnu, qui s'était évanoui.

On délaça les cordons de sa cuirasse; on leva la visière de son casque pour lui donner de l'air. L'émotion seule avait causé sa faiblesse; le grand

air le ranima. Il fut debout en un clin-d'œil, le visage à découvert.

Dix mille regards se fixèrent sur lui.

Les hommes, tant il est vrai qu'un sentiment d'envie se glisse à travers toutes nos admirations, les hommes murmurérent avec un soupir de soulagement :

— Allons! allons! personne n'est parfait sous le ciel. Ce jeune chevalier, s'il a la bravoure d'un roi, possède, en revanche, la laideur d'un dogue.

Les femmes furent plus indulgentes.

Les femmes virent Bertrand à travers le mirage de leur admiration.

Son visage leur apparut éclaire d'une auréole de gloire qui effaçait tout ce qu'il pouvait présenter de disgracieux.

— Heureuse la dame de ses pensées! murmurérentelles.

Dans la lice, le seigneur Du Guesclin, stupésait outre mesure, tombait d'étonnement en étonnement.

— Mon fils I mon fils Bertrand! s'écria-t-il en s'élançant vers le chevalier inconnu qui avait refusé de croiser le fer contre lui. Eh! quoi, n'est-ce pas un rève! est-ce bien mon même fils Bertrand que j'avais laissé ce matin en mon manoir, que je retrouve ce soir en ce tournoi?

— C'est bien moi, mon père, dit Bertrand, qui mit un genou en terre; et je vous demande humblement pardon de vous avoir désobéi en venant à Rennes malgré voire défense.

— Te pardonner! Ah! c'est plutôt à moi de te demander pardon, mon fils, d'avoir méconnu trop long-

Chronique Locale et de l'Ouest.

Aux Electeurs du canton Sud de Saumur.

Mes chers concitoyens,

Quelques-uns osent dire que je n'ambitionne plus l'honneur de vous représenter au conseil général.

Ces hommes ne sont ni vos amis ni les miens, ils vous trompent.

J'oppose à leur assertion un formel démenti. Jettez avec confiance, au scrutin du 12 juin, mon nom dans l'urne électorale; que ce nom réunisse, comme en 1860 et 1861, la majorité des suffrages, et je ne vous ferai pas défaut, soyez-en certains; soyez certains également que, dans l'accomplissement de votre nouveau mandat, je ne cesserai d'apporter le zèle et l'entier dévouement que j'ai toujours mis au service des intérêts qui m'ont été confiés.

BUCAILLE,

Membre du conseil municipal de Saumur, conseiller général sortant, rééligible.

On distribue en ce moment, dans le canton Sud de Saumur, la circulaire suivante :

- « Messieurs les Électeurs,
- Deux candidats au conseil général sont en présence: M. Bucaille, le conseiller général sortant, et M. Bury, conseiller municipal à Saumur, tous deux citoyens recommandables, que leur honorabilité personnelle désignerait également à vos suffrages, si l'on ne devait tenir compte, avant tout, de la divergence de leurs vues politiques.
- » Or, dans une circonstance récente, quand la question s'est posée entre la République, dont vous ne voulez pas, et l'Empire, qui est le gouvernement de votre choix, M. Bucaille a voté oui et il a engagé ses amis à voter oui.
 - » Et M. Bury? On n'en sait rien.
- » Quand, à Saumur, le conseil municipal a voté une adresse pour féliciter l'Empereur d'avoir échappé à l'assassinat, M. Bucaille a voté oui.
- » M. Bury a voté non.
- au plébiscite, ont voté non.
- » Vous qui avez voté oui, lui donnerez vous le vôtre?
- » Viendrez-vous vous déjuger vous mêmes? Après avoir donné à l'Empire le magnifique témoignage de confiance du 8 mai, irez-vous, un mois après, porter vos voix sur l'un de ses adversaires?
 - . Electeurs !
- Les ennemis de l'Empire n'ont de force que celle que nous leur donnons nous mêmes. Sachons faire abnégation des sympathies et des antipathies personnelles; ne voyons que l'intérêt politique, intérêt si grand, qu'il efface à lui seul tous les autres! Les ennemis de

l'Empire voteront pour M. Bury; ses amis pour M. Bucaille.

» CAMILLE BOUTET,

» Electeur de Saumur, canton sud. » Saumur, le 7 juin 1870.

vnoq sap salddav herrse sa sallid sab ha m**Monsieur le Rédacteur,** i samanag sa

Je n'ai pas à répondre aux arguties de M. Camille Boutet. Qu'il n'attende pas de moi que je veuille occuper ses loisirs....

Mais je dois lui renvoyer ses reproches d'inexactitude qui ne sont ni justes, ni convenablement formulés.

— Je n'ai pas fait dire à M. Bineau autre chose que ce qu'il disait. Voici sa phrase : « L'usage, cette loi bien autrement en vigueur que tant d'autres lois, l'a ainsi voulu, et malgré les protestations de nos démissionnaires, cet usage prévaudra encore. »

On ne peut pas dire plus clairement que, dans la question des adresses, l'usage est et restera plus fort que la loi.

— Je ne suis pas un lectenr assidu de l'Officiel (chapitre des adresses), mais depuis que mon attention a été attirée sur cette question par la proposition de M. Bineau, c'est-à-dire depuis le 14 mai, j'ai suivi jour par jour ce journal, et dans les numéros des 14, 15, 17, 18, 19, 21, 22, 24, 26, 27, 28, 29 et 30 mai, je n'ai pas vu d'autre formule que celle ci: « L'Empereur a reçu les adresses des maires, des conseillers municipaux et des habitants de.....»

J'étais donc fondé à croire que c'était la formule consacrée, et, en fait, s'il y a eu, aux époques indiquées par M. Boutet, quelques adresses insérées comme émanant de conseils municipaux, elles sont peut-être dans la proportion de 1 à 200.

- J'ai dit qu'à Saumur l'usage des adresses n'avait pas prévalu, et que l'on en chercherait en vain sur les registres des délibérations. En cherchant bien on en a trouvé deux. Une en 1848, qui se termine par : Vive la République; l'autre au sujet de la naissance du Prince Impérial. Nous voilà bien loin des adresses pour complots ou attentats à la vie de l'Empereur, que M. Bineau avait citées au conseil comme précédents, et sur lesquelles s'étaient portées trop exclusivement mes recherches. Une seule adresse à l'Empereur! et ce n'est point à l'occasion d'Orsini, de Thibaldi ni de Berezowski. Voilà l'usage que l'on invoque et c'est moi que l'on taxe d'inexactitude!

Enfin, j'ai encore fait une assertion inexacte en disant qu'aucun des démissionnaires du 14 mai n'avait fait la proposition de la nomination des maires par les conseils municipaux. Cependant on reconnaît que l'auteur de cette proposition est M. Abellard, qui n'était pas présent à la séance du 14, qui n'a pas donné sa démission en même temps que nous, ni par les mêmes motifs, qui a agi isolément

quand nous avons agi collectivement, et qui, je l'en félicite, n'avait pas encore été mêlé à toute cette polémique, quant avons au la passant appearance.

Non, M. Abellard n'est point un des démissionnaires du 14; j'ai en raison de le dire. je le maintiens, et ceux là seuls font des raisonnements dignes des *Provinciales*, qui ont recours aux subtilités pour se donner raison.

Agreez, etc. San San R. Bonin. of

Lundi soir, le feu s'est déclaré aux Tuffeaux, chez le sieur Breton, carrier. Grâce à la promptitude des secours, le feu a été arrêté aussitôt; une petite toiture seule a été détroite.

La cause est inconnue.

Le même jour, au village de Lignière, commune de Brigné, on a retiré d'une mare le corps de la femme Beignon, qui y était tombée accidentellement et ne donnait plus signe de vie.

On lit dans la Revue de l'Ouest :

Il n'est plus possible de nous faire illusion; nous sommes en présence d'une disette réelle de fourrages.

Il ne s'agit pas de se lamenter sur la situation, il s'agit de l'envisager telle qu'elle est, sans en dissimuler la gravité, mais sans l'exagérer, et de se mettre en mesure d'y faire face, s'il y a moyen.

Les semis de mais pour fourrages, qui donnent une grande abondance de nourriture végétale fraîche, et qui ne fatiguent pas le sol, pourvu qu'on les fauche dès la première apparition des fleurs mâles, peuvent être renouvelés deux fois d'ici à la fin de la belle saison. Il est à propos ou jamais d'insister sur les semis de racines fourragères, qui peuvent immédiatement prendre la place laissée disponible par les colzas que la gelée a détruits.

Trois variétés de carottes peuvent être fort particulièrement recommandées aux cultivateurs : ce sont la carotte blanche du Palatinat, la jaune d'Achicourt et la rouge anglaise d'Altéringham.

Je crois opportun de rappeler, dans les conjonctures actuelles, une culture des plus avantageuses, qui n'est guère connue et pratiquée que sur quelques points de notre extrême-frontière du Nord, tant il est difficile à une culture quelconque de se faire accepter là où elle n'est pas dans les usages du pays.

On sème pendant la première quinzaine de juin un mélange par parties égales d'avoine blanche et de fèverole ou fève à cheval. Cette semaille serait beaucoup trop tardive si l'on se proposait de récolter la graine de ces deux plantes; mais tel n'est pas le résultat qu'on en attend : c'est purement et simplement une culture fourragère.

Dès que la fèverole a passé fleur et que l'avoine montre ses épis, le tout est fauché,

séché et bottelé. C'est alors un fourrage sec très-nourrissant, qui exposerait les bestiaux à de fréquentes indigestions, s'il leur était distribué seul et à trop forte dose à la fois : il est sans inconvénient quand on le donne, en mélange avec de la paille hachée, aux bêtes bovines et aux chevaux; il les nourrit parfaitement; c'est autant de ménagé sur l'approvisionnement de fourrage sec des prairies naturelles et artificielles.

Grâce à tous ces moyens supplémentaires d'atimenter les herbivores domestiques, chacun peut espérer de traverser sans trop de difficulté le prochain hivernage.

L'eau, par suite de la sècheresse, devient chaque jour moins abondante dans les pays de plaine. Déjà, dans diverses localités, on est forcé d'en aller chercher fort loin. D'un autre côté, les mares tarissent et l'eau commence à y devenir fétide.

Cette corruption de l'eau pouvant occasionner des épizooties chez les animaux qui s'en abreuvent, il paraît utile de rappeler aux agriculteurs qu'on purifie aisément les eaux boueuses qui commencent à verdir et ont une odeur marécageuse.

Il sussit de fixer à l'intérieur d'une sûtaille désoncée et au quart environ de sa hauteur un sond percé de trous, de remplir ensuite en partie la barrique avec une couche de sable pur ou de petits graviers et une bonne épaisseur de poussier de charbon débarrassé de sa partie poudreuse. On termine ce siltre en le couvrant d'une toile claire.

Quand le tout a été ainsi disposé, on verse l'eau qu'on veut épurer sur la toile. Cette eau, en traversant la couche de poussier de charbon et de sable, se décolore, s'épure et arrive presque limpide au fond de la fûtaille, qui doit être munie d'un robinet.

Lorsque le filtre ne fonctionne plus, on retire le charbon et le sable, on les lave ou on les remplace par d'autres.

On peut aussi se servir de sable non-terreux et y interposer de la laine tontisse. Ce mode de filtration est usité avec succès pour les eaux de la Durance, qui sont toujours très-troubles ou très-limoneuses.

Ces divers moyens ne donnent pas, il est vrai, une eau aussi limpide que celle qu'on obtient avec les pierres poreuses filtrantes, mais celte eau néanmoins est très-salubre pour le bétail.

PROBABILITÉS DU TEMPS POUR LE MOIS DE JUIN.

J'avais annoncé des gelées tardives pour la première dizaine de mai, puis ensuite des chaleurs intenses ainsi que des mouvements orageux vers les 15, 18, 24, 27 et 30; jusqu'à présent, l'évènement a confirmé mes prévisions. Voici les données pour le mois de juin:

A part des mouvements orageux qui se produiront aux époques indiquées ci-après, le temps sera généralement beau et très-chaud sur la France, l'Angleterre, la Belgique, la Bavière, la Suisse, la Lombardie et l'Espagne, particulièrement pendant la 2° et la 3° dizaine, et surtout dans le Midi.

La grêle et les trombes d'eau sont à craindre, principalement vers les 4, 13, 21 et 26. J'engage les cultivateurs à se prémunir contre les sinistres, la présente année devant être très-orageuse. La sècheresse persistera là où les pluies d'orage ne se produiront pas, notamment sur le versant des Cévennes, des Pyrénées et des Alpes.

Les épidémies continueront à sévir. Gare en outre les dégâts occasionnés par les insectes et les sauterelles en Algérie! Sans compter les misères que nous réserve l'été, car, hélas! nous ne sommes pas encore au bout de nos soucis. Attendons, et nous verrons si mes calculs, étaient ou non exacts.

Grains ou orages vers le 4, (6), 9, 14, (17), 21, 26, 29.

Coups de vent probables du 18 au 15 : mer du Nord, Baltique, Manche, Océan; du 20 au 25 : Manche, Océan, golfe de Lion, Espagne, Italie. Avis aux marins 1

Nota. - Les perturbations retardent d'un

temps les nobles qualités qui sont en toi. Viens dans mes bras, viens sur mon cœur, toi l'orgueil de mon nom, toi l'espoir de ma race!

Le père et le fils se tinrent longtemps embrassés.

Dans la tribune ducale la fiancée du comte de Blois dissimulait de son mieux la rougeur qui envahit ses joues, lorsqu'elle reconnut dans le vainqueur du tournoi Bertrand Du Guesclin, son galant compagnon de la lande.

IX.

Bertrand Du Guesclin savourait avec toute l'avidité de ses dix-huit ans les ivresses du triomphe.

La tendresse que lui témoignait son père, les cris enthousiastes de la foule, inondérent son cœur d'une joie immense.

Mais cette joie ne se pouvait comparer à celle qu'il ressentit, lorsque les juges du camp le conduisirent à la tribune ducale.

Elle était là! elle le voyait! elle allait lui décerner la palme.

Jehanne se tenait debout entre le bon duc Jehan et le comte de Blois. Sa rougeur momentanée avait disparu. Elle souriait

Sa reugeur momentanée avait disparu. Elle souriait maintenant en contemplant Bertrand, qui pâle, interdit par tant d'émotions successives, s'avançait en trébu-

chant.

Le jeune homme s'agenouilla ou plutôt se laissa choir sur un coussin de velours placé, suivant le cérémonial, aux pieds de la reine du tournoi.

En même temps qu'une joie intense, un grand déchirement se fit en lui.

- Je ne l'avais pas révée d'un si noble rang, soupirat-il. O Dieu puissant, pourquoi m'avoir montré l'un de tes anges, puisqu'il me faut maintenant l'oublier! Jehanne s'était penchée vers le jeune vainqueur, et de

ses nobles mains, plus blanches que l'albâtre, elle pendit à son cou le joyau précieux promis au vainqueur.

— Bien, bien, messire Bertrand, lui dit-elle à l'o-

- Bien, bien, messire Bertrand, lui dit-elle à l'oreille, vous êtes fidèle à votre promesse. Nous sommes contente de vous.

Bertrand frissonna d'un doux émoi en entendant de rechef cette voix qui résonnait comme un écho du ciel.

— Et maintenant, messire, reprit à haute voix la

jeune fiancée, accomplissez jusqu'au bout les rites de la chevalerie dont vous vous êtes si vaillamment acquitté jusqu'à présent. Il se releva et parut étonné, ignorant quel devoir lui

restait à accomplir.

- Embrassez la reine du tournol, c'est l'usage, lui dit

- Embrassez la reine du tournoi, c'est l'usage, lui dit doucement le comte de Blois.

En même temps Jehanne lui tendait sa joue droite, si blanche et si rosée à la fois, qu'on eut dit que le printemps avait pétri pour elle ses lis les plus candides et ses roses les plus vermeilles.

Bertrand obéit machinalement. Il tremblait comme tremblaient les pythonisses à l'approche du dieu inspirateur.

Ce fut les yeux fermés qu'il approcha ses lèvres du

visage de Jehanne: tout son être reçut à ce contact une commotion dont le souvenir devait être inessaçable. Quand il rouvrit les yeux, le duc Jehan, le comte de

Blois et la jeune épousée, accompagnés de leur suite, regagnaient, au bruit des fanfares, le palais ducal.

— Oh! soupira Bertrand en jetant sur le noble cor-

tége un long regard de flamme, puisqu'il m'est interdit de vous aimer d'amour, belle et sainte princesse dont la vue a éveillé mon cœur, dont la voix a fait de moi un homme, je jure, du moins, de porter éternellement vos couleurs, d'être jusqu'à la mort votre chevalier, votre homme lige, et de défendre envers et contre tous votre personne et vos droits.

L'histoire est là pour témoigner si Bertrand Du Guesclin sut tenir son serment. FRANCIS TESSON.

N. 5. 996lonnung zur (Zunousk

jour pour les pays situés au delà des Alpes. Les dates placées entre parenthèses sont douteuses

Périgueux, 2 mai 1870.

Nick (L. D'A....).

od anisa XIIA VILLE DE SAUMUR.

Words BELECTIONS

Pour le conseil général et le conseil d'arrondissement.

Vote des samedi 11 et dimanche 12 juin 1870.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur,

itirafi, egni zaas teran vartati rankosu ter

Vu les lois des 22 juin 1833 et 7 juillet 1852; Vu les décrets des 2 février et 7 juillet 1852; Vu l'arrêlé de M. le Préfet, en date du 24 mai 1870;

Vu la loi du 27 brumaire au X, qui divise la commone de Saumur en trois cantons;

Donne avis à ses concitoyens.

Que les électeurs du canton de Saumur Sud sont appelés à élire un conseiller général et denx conseillers d'arrondissement; la réunion aura lieu à la Mairie;

Que les électeurs du canton de Saumur Nord-Ouest sont appelés à élire un conseiller d'arrondissement; leur réunion se tiendra sous le Péristyle fermé du Théâtre.

Le scrutin sera ouvert le samedi 11 juin, à 8 heures du matin, et clos provisoirement ce même jour, à 6 heures uu soir.

Il sera repris le lendemain dimanche 12

juin, à 8 heures du matin, et clos définitivement ce même jour, à 4 heures du soir.

MM. les électeurs du canton Sud sont prévenus qu'il ne sera reçu pour les deux conseillers d'arrondissement à élire, qu'un seul bulletin sur lequel les deux noms devront être inscrits.

Ils sont invités à conserver leurs cartes électorales, pour le cas où il faudrait avoir recours à un second tour de scrutin.

Les cartes d'électeurs, indiquant le canton, l'heure et le lieu de la réunion, seront portées à domicile.

Les électeurs qui n'auraient pas reçu leurs cartes pourront se présenter à la Mairie pour les retirer jusqu'au dimanche 12 juin, 3 héures du soir.

Hôtel de-Ville de Saumur, le 2 juin 1870.

Les Conseillers municipaux délégués
faisant fonctions, de Maire.

BURY, LECOY.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans prévient le public que, pendant la saison des bains de mer de 1870 jusqu'au 1er octobre, elle délivrera des billets, aller et retour, de 1er 2e et 3e classe, avec réduction de 40 0/0 sur les prix ordinaires, pour la Rochelle et St-Nazaire.

Cette distribution se fait les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine.

Ces billets seront valables, pour le retour, savoir : ceux délivrés les vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement; ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement. Ils donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs. Toutefois les billets de 2° et de 3° classe ne seront admis que dans les trains qui comporteront des voitures de ces classes

Ces billets ne seront valables que pour les parcours pour lesquels ils auront été délivrés. En conséquence, dans le cas où, soit à l'aller, soit au retour, le voyageur, porteur d'un de ces billets, descendrait à une autre station que celle inscrite sur ledit billet, il aurait à payer la différence entre le prix, au tarif ordinaire, de la place qu'il aurait occupée et la valeur du coupon représenté.

Pour chronique tocale et nouveiles diverses : P. Coper.

Dernières Nouvelles.

Les bruits les plus contradictoires circulent au sujet de la prorogation de la Chambre des députés, ou plutôt de son ajournement. Comme toujours, les uns critiquent ce nouveau retard, les autres l'approuvent.

On prétend que l'horizon s'assombrit beaucoup du côté de l'Allemagne et plus à l'est, que la Russie masse beaucoup de troupes, que la Prusse arme ses forteresses maritimes, etc. Le nuage n'est peut être pas si gros qu'on le dit, mais il y a des points noirs.

Rome, 7 juin. - Dans une protestation énergique adressée au pape par l'entremise des cardinaux légats et revêtue de plus de cent signatures, l'opposition s'élève contre le procédé violent par lequel on a, dans la séance du 3, empêché de parler une cinquantaine de Pères, parmi lesquels se trouvait Mgr Dupanloup, en faisant voter par surprise la clôture de la discussion.

Pour dernières nouvelles : P. Goder.

- Tout malade trouve, dans la douce Revalescière du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie. coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, conjestion, nevrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. -Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fl.; 12 kil., 60 fr. - La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. - En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. - Envoi contre bon de poste. - Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. - Du BARRY ET Co., 26, place Vendome, Paris.

P. GODET, propriétaire-géront.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M. MÉHOUAS, notaire

A L'AMIABLE ET PAR PARTIES

LA PROPRIÉTÉ DE L'ALEU

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord de la route de Saumur aux Tuffeaux,

Appartenant à M. BRUNEL.

Cette propriété comprend : Maison de maître , quatre maiso

Maison de maître, quatre maisons de fermiers, servitudes, jardins fruitiers et jardin potager, parc entouré de fossés; vignes, terres labourables, prairies, taillis et châtaigneraie.

Le tout d'une contenance de 33 hectares 98 ares 49 centiares, composé comme suit:

Entrée en jouissance du 1° novembre 1870.

Paiement des impôts de la même époque.

Facilités de paiement. S'adresser:

Pour visiter la propriété, à M. Pierre Depin, régisseur, demeurant à L'Aleu, et à M. François Percher, expert-géomètre à Saumur;

Et, pour traiter, soit à M. François Percher, soit à M. Méhouas, notaire à Saumur.

Les personnes qui désireront acquérir pourront s'adresser tous les dimanches, à une heure, aux fondés de pouvoir de M. Brunkl, qui se trouveront à la propriété de L'Aleu.

OU A AFFERMER

LE FOUR A CHAUX Ste-ELISABETH,

Situé commune de Chenehutte-les-Tuffeaux 4, 8 8

Et les bâtiments en dépendant. S'adresser à M° Durour, notaire à Gennes. (112) OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT, Près Saumur. (181

PRÉSENTEMENT,

UN JARDIN, situé au Pont-Fouchard, bien affruité, d'une contenance de 13 ares environ.

S'adresser, à M. Morancé, hôtel de la Promenade, à Saumur.

Pour la St-Jean, UNE JOLIE

MAISON BOURGEOISE

rue Beaurepaire,

Composée de 10 pièces environ, cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la St Jean prochaine, PREMIER ÉTAGE, maison Gaborit, rue St-Jean, à Saumur.

S'adresser à M. Gaborit ou à M. Poisson, rue de la Petite Bilange.

ALOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON.

rue Cendrière,

Précédemmentoccupée par M. Binsse, huissier.

Cette maison possède un jardin de 2 ares, une écurie et une remise. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (73)

44 BEAUX ORANGERS.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN AGENT pour une compagnie d'assurances contre l'incendie.

S'adresser à M. E. Cauville, 12, place des Halles, ANGERS



LA SANTÉ PHREIOHO

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité

de médecins et d'hygiénistes CONDITIONS D'ABONNEMENT:

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des Petites Filles (7° ANNÉE).

La POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une Livraison de 24 pages de texte — contenant des petits Contes moraux, — Conseils aux Petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. - Départements, 7 fr. 50.

La collection entière des six premières années forme quatre beaux volumes in-8°. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement).

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

BECDELINE SEED ED ED A BOURSK DU 7 MAI. BOURSE DU 8 JUIN .. RENTES BY ACTIONS au comptant. Dernier Mausse. Baisse. cours. 3 pour cent 1862. 05 74 4 1/2 pour cent 1852. . 103 90 103 80 Obligations du Trésor. . . 498 0 75 50 Ville de Paris 1869. . . 358 358 Banque de France. . . 2865 2865 Crédit Foncier (estamp.). . 1335 1330 Crédit Foncier colonial. 415 648 Crédit Agricole 647 50 3 75 256 25 256 25 Comptoir d'esc. de Paris. . 2 50 731 25 733 75 2 50 Orléans (estampillé) . . . 25 985 985 10 50 Nord (actions anciennes). 1225 611 611 25 Paris-Lyon-Méditerranée. 1 1007 50 2 50 1010 Midi. 2 50 Ouest 628 75 25 625 503 75 505 0 Canal de Suez 255 Transatlantiques. 25 215 25 Câble transatlantique. Compagnie immobilière. 122 126 25 Emprunt italien 5 0/0. . 60 10 10 60 25 Autrichiens Sud-Autrich.-Lombards. 813 813 75 391 25 75 390 Victor-Emmanuel Crédit Mobilier Espagnol. . 470 480 10 Est-Hongrois 318 75 25 318 75 Foncier autrichien. 1085 50 1000

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garantles par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord on Absentance 13 -	357	75	10	20 (D	D 17	358	751	is a	ol n i	b sp
Officans	358	50	10	D	20	10	359	0	16	. 10	n of
Paris-Lyon - Méditerranée.	353	50	10	10	b	p	358	0	D	a	20
Ouest	352	50	D	0	10	0	353	50	10	- 10	
Midi	349	25	30	10	10	10	348	751	30	a	0
Est	350	0	10	D	10		351	a	D.	0	

Saumur, P. GODET, imprimeur.